

ELECTION AU CONSEIL NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
C.N.E.S.E.R. 2011



Scrutin du 22 mars 2011
Programme présenté par la

**FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (AUTONOMESUP - CSEN)**

Collège BIATOSS

Le CNESER est composé de 69 membres dont 6 représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service. il est consulté sur :

- **La politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohérence des formations de l'enseignement supérieur,**
- **Les orientations générales des contrats d'établissements pluriannuels,**
- **La répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement entre les établissements.**

Les personnels IATOSS, acteurs majeurs du monde universitaires, sont totalement concernés par cette consultation qui définit la politique des pouvoirs publics en matière d'enseignement supérieur.

AUTONOMESUP (FNSAESR) rassemble, en toute indépendance, toutes celles et tous ceux qui entendent défendre **un enseignement supérieur de qualité et un vrai statut pour ses personnels.** L'enseignement supérieur a la double mission de faire progresser la connaissance par la recherche et de la transmettre au plus haut niveau aux étudiants, en développant leur esprit critique et leurs facultés d'analyse et de synthèse. Or, **cette mission et ce statut n'ont jamais été aussi menacés par les réformes** des ministères successifs et par l'attitude souvent autocrate de responsables d'établissement. Le nouveau CNESER aura à se prononcer sur les conséquences sur l'organisation des établissements et le statut des personnels des différentes réformes. Les élus **AUTONOMESUP (FNSAESR)** s'engagent à :

- **défendre le statut national des personnels de l'enseignement supérieur dans le cadre de la fonction publique ;**
- **s'opposer à la dépréciation des rémunérations et à la détérioration des conditions de travail** en proposant un plan de déblocage des carrières et de revalorisation des traitements et des primes et **mettre en œuvre une réelle politique des carrières des agents IATOSS leur offrant des perspectives professionnelles et salariales ; l'augmentation des traitements et l'amélioration des conditions de travail doivent faire l'objet d'une vraie négociation avec les syndicats ;**
- **promouvoir de véritables et équitables possibilités de promotion,** de primes et d'indemnités pour tous ; une procédure d'évaluation permettant de valoriser le mérite individuel et collectif par des critères objectifs et quantifiables, justes et transparents, l'entretien d'évaluation utilisé comme un véritable outil de promotion sociale ;
- **proposer la stabilisation des contractuels** déjà en place sur des fonctions pérennes et leur titularisation en CDI après 6 ans, et la création conséquente de postes statutaires, accessibles également par concours interne ;
- **proposer la création d'un médiateur national de l'enseignement supérieur** pour lutter contre l'arbitraire de certains responsables d'établissement et certaines formes insidieuses de harcèlement : **les problèmes dans les établissements autonomes sont spécifiques et si nombreux qu'ils justifient la création d'un médiateur en charge de ce seul secteur ;**

- **demander la reconnaissance des compétences, acquis et expériences et la valorisation des parcours professionnels pour tous les personnels**, et l'augmentation des congés de formation professionnelle ; l'activité scientifique des personnels IATOSS doit être prise en considération dans la politique de la recherche ;

- Favoriser la mise en place d'une politique transparente de recrutement et de formation continue et mettre en place une politique équitable de gestion des personnels contractuels : à fonctions identiques égalité de salaire avec les titulaires ;

- **exiger la consultation systématique des personnels sur la réorganisation des services, sur la fusion des universités et la constitution de PRES** et s'opposer à toute atteinte aux droits des personnels et aux statuts de la Fonction Publique, pour conserver un service public de qualité. Nous serons particulièrement vigilants sur l'application décret du 12 novembre 2010 sur la mobilité des fonctionnaires. Les agents IATOSS ne sont pas des pions que l'on peut déplacer au gré des désirs des universités ou des PRES. De même, la réforme en cours du décret statutaire relatif aux personnels ITRF ne doit pas se faire au détriment des ITRF eux-mêmes en leur imposant une mobilité forcée.

Notre action s'inscrit, en toute indépendance, **dans la seule défense de l'enseignement supérieur et de ses personnels**. Affiliée à la **Confédération Syndicale de l'Education Nationale** qui regroupe des syndicats des différents cycles de l'éducation nationale (**SNE, SNALC**) et à la **Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires** qui associe des organisations des trois fonctions publiques, **AUTONOMESUP** organise son action dans le cadre de la défense de la fonction publique dans l'enseignement supérieur.

En votant pour AUTONOMESUP-CSEN vous choisissez en outre :

- Des préoccupations uniquement professionnelles, hors de toute considération politique, axées sur la défense des intérêts des personnels.
- Une organisation proche des personnels qu'elle représente, écoute et informe.
- Un syndicalisme pragmatique et efficace, respectueux de la dignité des personnels et des usagers.
- Une organisation attachée à l'exercice réel des libertés dans la responsabilité de chacun.

Les grands principes de notre action :

- **la défense des personnels de l'enseignement supérieur et de leur statut dans leur diversité, dans le cadre de la fonction publique d'Etat,**
- **le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études et de la recherche,**
- **la qualité d'un enseignement supérieur lié à une recherche correctement dotée,**
- **des conditions de travail et de rémunération décentes,**
- **la défense de l'indépendance et de la liberté d'enseignement et de recherche.**

Alors que l'enseignement supérieur et ses personnels sont sans cesse menacés, **AUTONOMESUP-CSEN** est la seule capable, dans cette élection de caractère syndical, de représenter dans leur diversité et **en toute indépendance**, tous les personnels attachés à la qualité de l'enseignement supérieur et au plein exercice de leur statut.

**Le 22 mars 2011, accordez-nous votre confiance
pour que nous ayons les moyens de défendre votre point de vue !**